

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 84

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 20

Compléter l’alinéa 6 par les mots :

« ou à l’honneur et à la réputation de l’État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à protéger l'honneur et la réputation de nos armées.